



Evaux les Bains, le 20 juin 2026

Madame, Monsieur,

L'Association « les Brad'EVAUX » est heureuse de vous accueillir à la 38ème Brocante, Braderie, Vide Grenier d'EVAUX LES BAINS, du 15 août 2026.

Nous nous permettons de vous rappeler l'organisation de cet événement cher aux Evahoniens.

A votre arrivée, un fléchage vous mènera à la seule entrée de la Braderie. Vous suivrez cet itinéraire avec votre véhicule jusqu'à l'accueil (ouvert de 6 h à 8 h).

Votre autorisation d'exposer numérotée vous sera remise (à la portière de votre véhicule), et sera à présenter au référent du secteur pour vous installer.

Tout participant inscrit ne se présentant pas à l'accueil avant 8h sans motif valable, sera considéré comme démissionnaire et son emplacement pourra être librement utilisé sur décision de l'Association sans que celui-ci ne puisse prétendre à une indemnité de remboursement.

Les emplacements attribués aux exposants sont définitifs pour la journée sauf en cas de circonstances imprévues ou de contraintes sanitaires et sécuritaires, obligeant les organisateurs à modifier le plan d'installation de la braderie brocante.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, remplis et signés, le formulaire/attestation et le règlement intérieur avec copie de votre pièce d'identité. Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte. La date limite du dépôt est le vendredi 31 juillet 2026.

Les dossiers sont à nous renvoyer :

Par mail : à [lesbradevaux@gmail.com](mailto:lesbradevaux@gmail.com),

Par voie postale : chez DOUCE HEURE, 20, rue Notre Dame ou Mme I. BAYET : 11, rue de l'Hôtel de Ville, 23110 Evaux les Bains. Renseignements au 06.64.33.30.71.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Association « Les Brad'EVAUX »

Organisateur : Association Les Brad'EVAUX

Enregistrement : W231005281

**ATTESTATION – INSCRIPTION BROCANTE/BRADERIE**

**Particuliers**

**15 Août 2026 – EVAUX LES BAINS**

(Merci de remplir ce formulaire en lettres capitales)

Je soussigné(e),

Nom : .....Prénom : .....

Né(e) le : ..... à Département : .....Ville : .....

Adresse : .....

CP : .....Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : ..... par : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e),
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : ..... le : .....

**SIGNATURE**

Tarifs particuliers résidant à Evaux les Bains : 7€ les 3 mètres linéaires

Tarifs particuliers extérieurs à Evaux les Bains : 10€ les 3 mètres linéaires

Ci-joint règlement (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) de : .....

Pour l'emplacement d'une longueur de .....mètre(s) linéaires

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre remis au Maire d'EVAUX LES BAINS.

Organisateur : Association Les Brad'EVAUX

Enregistrement : W231005281

**ATTESTATION – INSCRIPTION BROCANTE/BRADERIE**

**Personne morale (et/ou Professionnel)**

**15 Août 2026 – EVAUX LES BAINS**

(Merci de remplir ce formulaire en lettres capitales)

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Représentant de la Société/Association, (RAISON SOCIALE) : .....

N° de registre du Commerce/ des Métiers : ..... de : .....

Dont le siège social est au (adresse) : .....

Ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du Représentant Légal : .....

Tél : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : ..... par : .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. OUI NON
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à : ..... le : .....

SIGNATURE

Tarifs Commerçants d'Evaux les Bains : 7€ les 3 mètres linéaires

Tarifs Professionnels Restaurations choisis par les organisateurs : 10€ les 3 mètres linéaires

Tarifs Professionnels extérieurs à Evaux les Bains : 15€ les 3 mètres linéaires

Ci-joint règlement (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) de : .....

pour l'emplacement d'une longueur de ..... mètre(s) linéaires

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre remis au Maire d'EVAUX LES BAINS.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR – BROCANTE/BRADERIE D'EVAUX LES BAINS

Organisée le 15 Août par l'association Les Brad'EVAUX

---

### Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation de la brocante/braderie et les règles applicables aux exposants et aux participants.

---

### Article 2 – Date et lieu

La brocante/braderie se tiendra le 15 août à Evaux-les-Bains. Elle est ouverte au public de 8h30 à 17h.

---

### Article 3 – Conditions de participation

La brocante/braderie est ouverte :

- Aux particuliers (vente d'objets personnels et usagés uniquement)
- Aux professionnels (selon autorisation et emplacement dédié, si applicable)

Chaque exposant doit obligatoirement s'inscrire au préalable.

---

### Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font :

- Dans la limite des places disponibles
- Sur remise d'un dossier complet (fiche d'inscription + paiement + justificatif d'identité et domicile + règlement intérieur signé + attestation sur l'honneur qu'ils n'excèdent pas 2 brocantes/braderies par an)

L'Association se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète ou ne respectant pas l'esprit de la brocante/braderie.

---

### Article 5 – Tarifs

Le tarif est fixé à : 15 € les 3 mètres linéaires / emplacement pour les professionnels

Le tarif est fixé à : 7 € les 3 mètres linéaires / emplacement pour les particuliers et commerçants résidant sur la commune d'Evaux-les-Bains

Le tarif est fixé à : 10€ les 3 mètres linéaires/emplacement pour les particuliers ne résidant pas sur la commune d'Evaux-les-Bains

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'exposant.

---

### Article 6 – Installation

Les exposants pourront s'installer entre 6h et 8h.

Les emplacements sont attribués par l'organisation et ne peuvent être contestés.

Tout véhicule devra être retiré avant 8h pour permettre l'ouverture au public.

Si un véhicule n'est pas retiré après 8h, l'organisation se laisse le droit de faire intervenir les autorités.

---

## Article 7 – Règles de vente

Sont autorisés :

- Objets d'occasion, personnels et usagés Sont interdits :
- Vente d'objets neufs (sauf autorisation spécifique)
- Produits alimentaires (sauf accord de l'organisa on)
- Objets dangereux ou illicites

Chaque exposant est responsable de son stand et de ses ventes.

---

## Article 8 – Comportement et sécurité Les exposants s'engagent à :

- Respecter les autres participants et le public
- Maintenir leur emplacement propre
- Ne pas gêner la circulation

Toute dégradation ou comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

---

## Article 9 – Fin de la brocante/braderie

Les exposants s'engagent à :

- Ne pas remballer avant 17h30
  - Laisser leur emplacement propre et sans déchets
- 

## Article 10 – Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de :

- Vol, perte ou dégradation des biens
- Accidents survenus du fait des exposants

Chaque participant est responsable de son matériel et doit être couvert par une assurance.

---

## Article 11 – Annulation

En cas d'annulation pour cause de force majeure (intempéries, décision administrative...), l'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation impliquant un remboursement des frais d'inscription.

---

## Article 12 – Acceptation du règlement

La participation à la brocante/braderie implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

---

## Article 13 – Non-respect des horaires

Le non-respect des horaires pour s'installer et remballer impliquera une exclusion de tout futur évènement porté par l'association.

Fait à Evaux-les-Bains le 28 avril 2026

SIGNATURE DE L'EXPOSANT  
(Valant acceptation)